

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
NAPEC inc.	7 novembre 2016	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Ressources Falco Ltée	8 novembre 2016	Québec - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Canadian Investment Grade Preferred Share Fund (P2L)	2 novembre 2016	Ontario
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	1 <sup>er</sup> novembre 2016	Alberta
Sprott Energy Opportunities Trust	3 novembre 2016	Ontario
Supérieur Plus Corp.	2 novembre 2016	Ontario
TransCanada Corporation	1 <sup>er</sup> novembre 2016	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
FNB Actions canadiennes de base optimisées QuantShares	4 novembre 2016	Ontario
FNB Actions américaines de base optimisées QuantShares		
FNB Actions internationales de base optimisées QuantShares		
FNB Actions de base optimisées des marchés émergents QuantShares		
FNB mondial d'actions Gestion tactique QuantShares		
FNB Répartition multicatégorie QuantShares		
FNB Répartition multicatégorie de revenu QuantShares		
Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> Canada	2 novembre 2016	Ontario
Fonds Fidelity Expansion Canada		
Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada		
Fonds Fidelity Potentiel Canada		
Fonds Fidelity Dividendes		
Fonds Fidelity Canada Plus		
Fonds Fidelity Dividendes Plus		
Fonds Fidelity Situations spéciales		
Fonds Fidelity Frontière Nord <sup>MD</sup>		
Fiducie de placement Fidelity Actions canadiennes – Ciblé		
Fiducie de placement Fidelity Dividendes		
Fiducie de placement Fidelity Actions nord-américaines		
Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> Amérique		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> Amérique – Devises neutres		
Fonds Fidelity Actions américaines		
Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé		
Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique		
Fonds Fidelity Dividendes américains		
Fonds Fidelity Dividendes américains – Devises neutres		
Fiducie de placement Fidelity Dividendes américains		
Fonds Fidelity Dividendes américain – Enregistré		
Fonds Fidelity Toutes Capitalisations Amérique		
Fonds Fidelity Événements opportuns		
Fonds Fidelity Étoile d'Asie <sup>MD</sup>		
Fonds Fidelity Chine		
Fonds Fidelity Marchés émergents		
Fonds Fidelity Europe		
Fonds Fidelity Extrême-Orient		
Fonds Fidelity Mondial		
Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> mondiales		
Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> mondiales – Devises neutres		
Fonds Fidelity Dividendes mondiaux		
Fonds Fidelity Grande Capitalisation mondiale		
Fonds Fidelity Actions mondiales – Concentré		
Fonds Fidelity Petite Capitalisation mondiale		
Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> internationales		
Fonds Fidelity Discipline Actions <sup>MD</sup> internationales – Devises neutres		
Fonds Fidelity Actions internationales –		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Concentré		
Fonds Fidelity Japon		
Fonds Fidelity Marchés émergents frontaliers		
Fonds Fidelity Étoile du Nord <sup>MD</sup>		
Fonds Fidelity Croissance internationale		
Fiducie de placement Fidelity Dividendes mondiaux		
Fiducie de placement Fidelity Valeur intrinsèque mondiale		
Fonds Fidelity Produits de consommation mondiaux		
Fonds Fidelity Services financiers mondiaux		
Fonds Fidelity Soins de la santé mondiaux		
Fonds Fidelity Natural Ressources naturelles mondiales		
Fonds Fidelity Immobilier mondial		
Fonds Fidelity Technologie mondiale		
Fonds Fidelity Télécommunications mondiales		
Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens		
Fonds Fidelity Équilibre Canada		
Fonds Fidelity Revenu mensuel		
Fonds Fidelity Répartition de revenu		
Fonds Fidelity Répartition mondiale		
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial		
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial – Devises neutres		
Fonds Fidelity Stratégies tactiques		
Fonds Fidelity Revenu mensuel Américain		
Fonds Fidelity Revenu mensuel américain – Devises neutres		
Fonds Fidelity Revenu élevé tactique		
Fonds Fidelity Revenu élevé tactique – Devises neutres		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Fidelity Étoile du Nord <sup>MD</sup> – Équilibre		
Fonds Fidelity Étoile du Nord <sup>MD</sup> – Équilibre – Devises neutres		
Fonds Fidelity Équilibre Amérique		
Fonds Fidelity Équilibre Amérique – Devises neutres		
Fonds Fidelity Revenu conservateur		
Portefeuille Fidelity Revenu		
Portefeuille Fidelity Revenu mondial		
Portefeuille Fidelity Équilibre		
Portefeuille Fidelity Équilibre mondial		
Portefeuille Fidelity Croissance		
Portefeuille Fidelity Croissance mondiale		
Portefeuille Fidelity Gestion équilibrée du risque ( <i>auparavant Fonds Fidelity Équilibre Actifs multiples</i> )		
Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque ( <i>auparavant Fonds Fidelity Équilibre Actifs multiples- Revenu</i> )		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2005		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2010		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2015		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2020		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2025		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2030		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2035		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2040		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2045		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2050		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> 2055		
Portefeuille Fidelity Passage <sup>MD</sup> Revenu		
Fonds Fidelity Obligations canadiennes		
Fonds Fidelity Obligations de sociétés		
Fonds Fidelity Marché monétaire Canada		
Fonds Fidelity Obligations canadiennes à court terme		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Fonds Fidelity Revenu fixe tactique		
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé		
Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé – Devises neutres		
Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U.		
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable		
Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable – Devises neutres		
Fonds Fidelity Revenu stratégique		
Fonds Fidelity Revenu stratégique – Devises neutres		
Fonds Fidelity Obligations mondiales		
Fonds Fidelity Obligations mondiales – Devises neutres		
iShares Gold Bullion ETF	3 novembre 2016	Ontario
iShares Silver Bullion ETF		
Portefeuille Tangerine – revenu équilibré	2 novembre 2016	Ontario
Portefeuille Tangerine – équilibré		
Portefeuille Tangerine – croissance équilibrée		
Portefeuille Tangerine – dividendes		
Portefeuille Tangerine – croissance d'actions		
Profound Medical Corp.	7 novembre 2016	Ontario
Tourmaline Oil Corp.	2 novembre 2016	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas

de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Questrade Russell US Midcap Growth Index ETF Hedged to CAD	3 novembre 2016	Ontario
Questrade Russell US Midcap Value Index ETF Hedged to CAD		
Questrade Russell 1000 Equal Weight US Technology Index ETF Hedged to CAD		
Questrade Russell 1000 Equal Weight US Industrials Index ETF Hedged to CAD		
Questrade Russell 1000 Equal Weight US Health Care Index ETF Hedged to CAD		
Questrade Russell 1000 Equal Weight US Consumer Discretionary Index ETF Hedged to CAD		
TransCanada Corporation	2 novembre 2016	Alberta

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 novembre 2016	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	3 novembre 2016	19 octobre 2015
Banque de Montréal	3 novembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	3 novembre 2016	17 mai 2016



Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque de Montréal	3 novembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	3 novembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	3 novembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	3 novembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	3 novembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	4 novembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	4 novembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	4 novembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	4 novembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	4 novembre 2016	17 mai 2016
Banque de Montréal	7 novembre 2016	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	2 novembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	2 novembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	3 novembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	3 novembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	3 novembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	4 novembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	4 novembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	4 novembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	7 novembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	7 novembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	8 novembre 2016	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	8 novembre 2016	4 juillet 2016
Banque Royale du Canada	26 octobre 2016	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	26 octobre 2016	21 janvier 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Royale du Canada	26 octobre 2016	21 janvier 2016
H&R Real Estate Investment Trust	2 novembre 2016	30 avril 2015
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 novembre 2016	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	4 novembre 2016	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion	3 novembre 2016	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	7 novembre 2016	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	7 novembre 2016	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	7 novembre 2016	13 juin 2016
True North Commercial Real Estate Investment Trust	2 novembre 2016	27 avril 2016
Veresen Inc.	7 novembre 2016	14 octobre 2015

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Argex Titane inc.	2016-08-31 au 2016-09-09	126 427 \$
Ashrei III Realty Limited Partnership	2016-09-02	33 231 263 \$
Banyan Gold Corp.	2016-08-23	1 200 000 \$
BCV Guernsey	2015-04-29	598 218 \$
Cleghorn Minerals Ltd.	2016-08-18	1 241 048 \$
Commerzbank AG	2015-02-13	348 379 \$
Corporation Globale Reïva	2016-08-30 au 2016-09-08	90 000 \$
Fiera Properties CORE FI LP	2016-09-02	13 907 000 \$
Fiera Properties CORE Pension Trust	2016-09-02	22 000 000 \$
GeneNews Limited	2016-09-01	703 640 \$
GLP J-REIT	2016-09-02	3 053 557 \$
Hempco Food and Fiber Inc.	2016-08-31	1 148 500 \$
Imagination Park Entertainment Inc.	2016-08-22 au 2016-08-26	467 000 \$
J.P. Morgan Chase & Co.	2016-08-08	60 554 400 \$
Jet Gold Corp.	2016-08-30	4 025 100 \$
Les productions TV BWS inc.	2016-08-15	306 500 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Margaux Red Capital Inc.	2016-08-16	60 000 \$
Ressources Cartier inc.	2016-09-02	100 050 \$
Ressources Explor inc.	2016-09-02	17 000 \$
Revive Therapeutics, Ltd.	2016-08-18	1 500 000 \$
Rockcliff Copper Corporation	2016-08-16	2 936 300 \$
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust III	2016-06-30	10 000 \$
Rockspring Capital Texas Real Estate Trust III	2016-08-16	464 510 \$
Skyline Apartment Real Estate Investment Trust	2016-08-15	17 870 909 \$
Skyline Retail Real Estate Investment Trust	2016-08-16	8 947 748 \$
Sunvest Minerals Corp.	2016-08-17 et 2016-08-18	407 000 \$
TFS Canada Bond Series III Inc.	2016-08-15	3 977 910 \$
The Royal Bank of Scotland Group PLC	2016-08-15	125 343 400 \$
Trez Capital Prime Trust	2016-08-15 au 2016-08-17	125 000 \$
Western Wealth Capital XX Limited Partnership	2016-07-25	32 936 \$

## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Manulife Asset Management Global Absolute Return Strategies Private Pooled Fund ( <i>anciennement SLI Global Absolute Return Strategies Private Pooled Fund</i> )	2015-01-14 au 2015-12-31	133 643 810 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Manulife Asset Management Global Equity II Pooled Fund	2015-06-23 au 2015-12-31	71 228 310 \$
Manulife Asset Management Long-Term Liability Government Bond Pooled Fund ( <i>anciennement SLI Long-Term Liability Government Bond Pooled Fund</i> )	2015-01-14 au 2015-12-31	105 261 446 \$
Manulife Asset Management Mid-Term Liability Corporate Bond Pooled Fund ( <i>anciennement Standard Life Mid-Term Liability Corporate Bond Pooled Fund</i> )	2015-06-15 au 2015-07-22	29 622 253 \$
Manulife Asset Management Mid-Term Liability Government Bond Pooled Fund ( <i>anciennement SLI Mid-Term Liability Government Bond Pooled Fund</i> )	2015-01-01 au 2015-12-31	90 025 063 \$
Manulife Asset Management Money Market Pooled Fund ( <i>anciennement Manulife Asset Management Money Market II Pooled Fund</i> )	2014-06-20 au 2015-12-31	18 096 259 \$
Manulife Asset Management Short-Term Liability Corporate Bond Pooled Fund	2015-01-01 au 2015-12-31	3 195 045 \$
Manulife Asset Management Short-Term Liability Government Bond Pooled Fund ( <i>anciennement SLI Short-Term Liability Government Bond Pooled Fund</i> )	2015-01-01 au 2015-12-31	8 768 091 \$
Manulife Asset Management U.S. Equity Index Pooled Fund (non-taxable)	2015-01-01 au 2015-12-31	20 000 000 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

**Falco Resources Ltd.**

Vu la demande présentée par Falco Resources Ltd. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 2 novembre 2016 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101, d'établir une version française de la notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 juin 2016 (le « document visé ») qui sera intégrée par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 7 novembre 2016 (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que le document visé soit traduit en français et que la version française du document visé soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 4 novembre 2016.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2016-FS-0130

### **Park Lawn Corporation**

Vu la demande présentée par Park Lawn Corporation (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 novembre 2016 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101, d'établir une version française des documents suivants, qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 7 novembre 2016 (la « dispense demandée ») :

1. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;
2. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 29 avril 2016;

(collectivement, les « documents visés »)

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 4 novembre 2016.

Patrick Théorêt  
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2016-FS-0128

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).